



L'association Juristes pour l'Enfance, créée en 2008 et présidée par Claude de Martel, œuvre pour la défense des droits des enfants, dans tous les domaines et par tous moyens de droit, et pour la promotion d'une culture des droits de l'enfant. Consultante auprès du Conseil économique et social de l'ONU, elle est composée de juristes venant de divers horizons (universitaires, magistrats, avocats...) et de professionnels de l'enfance. Sa porte-parole et directrice juridique, Aude Markovic, maître de conférences en droit privé, intervient régulièrement dans les médias.



## Faire connaître et défendre les droits des enfants

L'association a pour but de sensibiliser, alerter et protéger.

**Sensibiliser** : les droits des enfants et les enjeux les concernant sont le plus souvent mal connus. Les « juristes pour l'enfance » souhaitent les faire connaître et les expliquer. Ils participent en outre à toute réflexion sur ces sujets, en apportant leur expertise et leur expérience en la matière.

**Alerter** : l'association est une lanceuse d'alerte sur tous les sujets d'actualité qui touchent l'intérêt de l'enfant. Elle opère une veille légale et jurisprudentielle. Elle porte également attention aux études et faits divers significatifs.

**Protéger** : afin d'assurer la défense des droits des enfants, l'association agit en justice lorsque l'intérêt de l'enfant est en jeu.

## Les actions contre les violences sexuelles sur mineurs

Juristes pour l'Enfance est partie prenante du [Collectif pour l'Enfance](#) pour mieux incriminer les violences sexuelles sur mineurs. L'association rencontre également des parlementaires engagés sur ce sujet. Elle travaille, notamment, sur des propositions législatives pour éradiquer le fléau de la prostitution infantile, qui sévit jusque dans le cadre scolaire.

Elle apporte son expertise juridique et sa réflexion pour agir contre la violence de certains programmes et activités scolaires sous couvert d'information à la sexualité (ceci concerne les manuels scolaires, les lectures, sorties et films ainsi que les interventions d'associations extérieures en milieu scolaire). Elle agit de concert avec d'autres professionnels du droit, des acteurs de la petite enfance et d'autres associations afin d'assurer une défense plus efficace des enfants.

Un Guide des propositions législatives de JPE peut être téléchargé en pdf sur le site de l'association, et de nombreux articles et interventions dans les médias peuvent y être consultés.

**Juristes pour l'Enfance** - 23 rue Royale - 69001 Lyon

[juristespourl'enfance@gmail.com](mailto:juristespourl'enfance@gmail.com)

<https://www.juristespourl'enfance.com>

<https://fr-fr.facebook.com/JuristesPourlEnfance/>